Quarante-septième année. — N° 176 Un numéro : *dix centimes.* Lundi 23 et Mardi 24 Juillet 1888.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUILLET

L'ENTREVUE DE PÉTERHOF

Il serait plus que téméraire sans doute de prétendre indiquer les sujets qui vont être traités dans l'entrevue qu'ont en ce moment l'Empereur d'Allemagne et le Czar. Ce qui n'est point contestable, c'est que les questions qui vont ou peuvent être abordées dans cette entrevue ne sauraient, quelles qu'elles soient, nous laisser indifférents. Nous nous plaçons ici dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire que nous voulons espérer qu'il ne se préparera rien directement contre la France. Même dans ce cas, l'événement est sérieux et digne d'attention.

Ce ne sont pas malheureusement les questions graves qui manquent en ce moment en Europe. De tous côtés, les problèmes les plus délicats sont soulevés, et le fait que toutes les grandes nations ont accru leur armement dans des proportions considérables, n'est point pour rendre les solutions plus aisées.

De ces questions qui préoccupent les hommes politiques, il n'en est pas une qui nous soit complètement étrangère. Il ne saurait nous être indifférent que la question bulgare soit réglée au détriment ou à l'avantage de la Russie ; il ne nous l'est point surtout que l'Allemagne et l'empire des Czars soient plus ou moins intimement liés l'un à l'autre.

Nous ne croyons point sans doute à des conséquences immédiates pour nous, mais la véritable politique n'est point celle qui n'envisage que le jour présent. Un homme d'Etat doit surtout songer au lendemain, or demain peut être tout différent suivant qu'Alexandre III et Guillaume II se reconnaîtront plus ou moins d'intérêts communs.

Il ne faut pas oublier en effet que les deux Etats dont les chefs se trouvent en ce moment en rapports directs ont le bonheur d'être non-seulement constitués solidement, mais d'avoir cette assurance du lendemain qui est le caractère des régimes monarchiques. Les arrangements qu'ils peuvent conclure entre eux ne sont point à la merci d'une crise ministérielle, et celles-ci d'ailleurs ne sauraient se produire à l'improviste. Les traités conclus sont donc sérieux.

Ce sont là des avantages qui nous font défaut parce que nous sommes en République, c'est-à-dire que non-seulement les cabinets ont une existence éphémère, mais parce que le chef du pouvoir lui-même n'est point assuré d'aller jusqu'au bout du mandat qui lui est confié. Ces raisons qui empêchent les puissances étrangères de contracter des traités sérieux avec la France, mettent encore celle-ci dans l'impossibilité d'intervenir officiellement dans le règlement des questions intéressant l'Europe entière. Tout au plus, une République pourrait-elle obliger l'Europe monarchique à compter sérieusement avec elle, si l'union régnait entre tous les citoyens, si tout au moins le gouvernement s'appuyait dans le pays sur une majorité considérable ; si, enfin, sa force militaire était telle qu'elle imposât nécessairement le respect.

Nous ne savons que trop qu'il n'en est point ainsi et nous savons aussi à qui nous sommes redevables d'une pareille situation. De tout le mal que la République aura fait à la France, il n'en est peut-être pas de plus grave et dont les conséquences puissent être plus prolongées, que l'isolement et l'impuissance diplomatique à laquelle elle nous a réduit.

Les hommes certes sont, en la circonstance, coupables, mais le régime l'est plus encore, parce qu'il n'est guère possible qu'il nous donne d'autres résultats.

Si donc il ne nous est pas possible d'influer en quoi que ce soit sur les événements qui se préparent à Péterhof, il serait puéril de chercher à se faire illusion sur leur gravité, comme il serait coupable de ne pas travailler de toutes ses forces à l'avènement d'un régime qui nous mette à l'abri de ces périls extérieurs contre lesquels la République est impuissante à nous protéger.

ERNEST BAUDOUIN.

LE VOYAGE DE GUILLAUME II

Saint-Pétersbourg, 21 juillet.

Jusqu'à présent il semble que l'accueil de la population reste froid.

La revue annoncée a eu lieu, aujourd'hui, à Krasnoé Sélo, en présence de l'empereur Guillaume. Les troupes étaient placées sous le commandement du grand-duc Wladimir.

Le défilé s'est effectué dans les conditions habituelles ; l'empereur d'Allemagne a passé devant le régiment de Wybord dont il est colonel. L'attitude des troupes a été digne des plus grands éloges.

Après la revue, on a servi au pavillon impérial un déjeuner auquel les chefs de corps avaient été invités.

Le Czar a porté un toast à l'empereur d'Allemagne. L'empereur Guillaume y a répondu en russe.

L'empereur Guillaume, après la revue des troupes, a rendu visite à la reine de Grèce. Il dînera ce soir chez l'ambassadeur d'Allemagne, le général de Schweinitz.

On croit que l'empereur Guillaume quittera Saint-Pétersbourg lundi soir ou mardi.

On annonce que le Czar, la Czarine et tous les membres de la famille impériale iront luncher, demain dimanche, à bord du *Hohenzollern*.

Saint-Pétersbourg, 21 juillet.

Le Czar et la Czarine ont accepté l'invitation de l'empereur Guillaume de venir luncher demain à bord du *Hohenzollern*.

Après le lunch, l'empereur et l'impératrice rentreront à Peterhoff, où aura lieu un dîner de gala en l'honneur de Guillaume II.

Le programme des fêtes n'a reçu aucune modification.

Ce matin, quelques rues se pavoisent pour l'arrivée de l'empereur d'Allemagne.

INFORMATIONS

UNE ERREUR DE 40 MILLIONS

Nous lisons dans la *Presse* :

« Un journal militaire, qui passe pour ne point être mal vu du ministère de la guerre, a donné dernièrement une nouvelle si étonnante que nous n'avons pas voulu la reproduire.

» Nous supposions, en effet, que cette nouvelle était inexacte et quelle serait démentie.

» Mais il faut admettre que notre confrère était bien renseigné, puisque son assertion n'a pas été contredite.

» Il paraît donc que, dans un conseil de cabinet tenu il y a quelques jours, le ministre des finances aurait fait connaître à ses collègues que l'on a omis une somme de 40 millions dans l'addition des crédits formant le budget extraordinaire de 1889, qui vient d'être soumis au Parlement. »

Pour réparer cette erreur, digne de M. Tirard, qu'a-t-on fait ?

On a rogné 10 millions sur le budget de la guerre, et l'on court encore à la recherche de 30 millions. L'économie de 10 millions, dans le cas actuel, est fâcheuse, et elle n'empêche pas le budget de rester en l'air.

Que faut-il penser du génie financier de M. Peytral et de ses collègues ? Et peut-on prendre au sérieux des calculs budgétaires où les additions deviennent des soustractions ? La République bouleverse l'arithmétique, et le conseil des ministres, plutôt que d'avouer son erreur, a recours à des expédients préjudiciables aux intérêts de la France.

***

POLITIQUE ALLEMANDE

A côté des articles agressifs de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, il est intéressant, pour se faire une idée de la politique allemande, de reproduire cet extrait de la *Metzer Zeitung* :

---

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XI

Le gouffre

(Suite)

Les premières ardoisières étant remplies, la grande colonne d'eau que nous avons vue accourir du fond de la vallée s'était précipitée vers les buttes et la digue, qui protégeaient le second groupe des carrières.

En quelques heures, elle avait monté, presque à vue d'œil, battant sans cesse l'obstacle, entraînant peu à peu les pierres, se glissant, s'infiltrant partout, et rendant vains les efforts des ouvriers et toute la science des ingénieurs.

C'était un spectacle atroce et poignant que celui de cette lutte des hommes contre les forces soulevées de la nature.

Dans la brume du soir qui s'élevait sur les eaux, le tocsin de Trélazé et des communes voisines courait au loin, entrecoupé seulement par les cris des perrayeurs et les acclamations de la foule qui entourait l'Empereur.

Celui-ci, debout, en avant, sur le sommet des buttes, avec tout le prestige qui s'attachait alors au vainqueur de Sébastopol, paraissait sombre impassible, comme le génie des tempêtes, présidant à une lutte téméraire, impossible.

L'eau montait toujours.

Vers six heures et demie, il fallut faire retirer les travailleurs.

Le flot se glissait à travers les pierres de la digue qui ne formaient pas une masse assez compacte et commençait à suinter de l'autre côté, et à couler en minces filets.

Une catastrophe paraissait imminente, toutes ces richesses allaient périr, et nul ne savait jusqu'où s'élancerait l'eau quand l'obstacle aurait disparu.

La générale fut battue sur les buttes et dans les rues de la Pyramide, village voisin de Trélazé, vers l'ouest, et qui tient son nom d'une petite pyramide qui a été élevée en cet endroit, il y a environ deux siècles, à l'occasion de l'achèvement définitif de la levée de la Loire.

Au bruit des tambours, les derniers habitants sortirent de leurs demeures en pleurant et en poussant de grands cris.

Mais, sur les buttes, au-delà des Grands-Carreaux, la foule demeura immobile.

Une sorte de stupeur glaçait les cœurs, oppressait les consciences, étreignait les esprits et faisait oublier le péril.

On voulait voir, on voulait entendre ! On voulait assister à la fin imminente du drame, et au couronnement de cette formidable inondation qui, après avoir détruit les ardoisières, n'aurait plus que quelques kilomètres à parcourir pour rentrer dans le lit du fleuve au confluent de l'Authion.

Et plus s'élevaient les cris des gendarmes :

— Sauvez-vous ! Sauvez-vous !

Plus on restait, plus on était cloué à sa place !

A sept heures, le flot, auquel l'approche de la nuit et le reflet des pierres d'ardoises avaient donné un aspect noir et terrible, parvint au sommet de la digue.

Tout espoir était perdu !

A ce moment, des cris retentirent dans la foule. Les deux barques, lancées à toute vitesse, apparurent sur les flots, s'approchant rapidement des buttes.

— Vous êtes perdus ! sauvez-vous ! la digue va crever ! vous serez précipités dans le gouffre.

Ces cris furent entendus de Raimbault qui se dressa, debout et aperçut l'abîme au-delà de la digue.

Aussitôt, il jeta les yeux autour de lui et vit qu'en tournant en toute hâte la butte voisine qui formait comme un cap au milieu des eaux, il avait encore chance d'échapper, pourvu que la digue tînt bon pendant quelques minutes.

Raimbault fit alors des prodiges de force et d'audace. Dans le remous causé par l'obstacle, il trouva le moyen de ramener la *Barque rouge* en arrière et de s'écarter de cette sorte de cul-de-sac que formaient alors l'inondation, les buttes des Grands-Carreaux et la digue élevée par les ingénieurs.

Cette manœuvre le ramena, il est vrai, vers le *Sagittaire* qui accourait follement à toute vitesse, mais cette vitesse même servit le plan de Raimbault et le sauva.

Quand Beaudrillard, la colère au front, la vengeance au cœur, vit la *Barque rouge* passer à sa portée, il se leva brusquement et lança son pic recourbé pour la retenir, mais la force du courant l'empêcha de l'atteindre et le pic tomba à l'eau pendant que le *Sagittaire* était lancé vers les buttes.

— Malédiction ! s'écria Symphorien.

Au même instant, un bruit épouvantable se fit entendre.

La catastrophe était commencée.

Il était alors sept heures et quart précises, date à jamais néfaste dans la vallée de la Loire et dans le souvenir des perrayeurs.

L'eau, arrachant en quelque sorte la digue, la soulevant, la broyant, la lançant en l'air, comme un géant peut faire d'une poignée de cailloux, se jeta tout d'un coup dans les Grands-Carreaux.

On entendit le bruit à plusieurs lieues à Angers,

« Les démonstrations qui ont eu lieu devant la statue de Strasbourg, sur la place de la Concorde à Paris et les excitations de M. Déroulède ayant pour but d'obtenir la « rétrocession » de l'Alsace-Lorraine, sont parfaitement tolérées par le gouvernement français, comme si elles se comprenaient de soi-même ou devaient même être encouragées dans un but patriotique.

» A ces actes contraires au droit des gens, le chancelier de l'empire ne peut répondre que par l'aggravation des mesures prises vis-à-vis de nos « hôtes » français. »

C'est à cela seulement qu'il faut s'attendre si l'on ne veut pas aller volontairement à de dangereuses déceptions.

***

M. BOULANGER

L'ancien général est guéri.

Samedi, à deux heures, M. Boulanger a regagné son hôtel de Neuilly ; en arrivant il s'est couché immédiatement.

***

M. Georges Thiébaud adresse de Privas une dépêche à la *Cocarde* pour lui annoncer qu'en exécution des ordres préfectoraux, le maire de la commune Le Pouzin, assisté de son garde champêtre, a fait lacérer et arracher les affiches du général Boulanger.

***

LE MAIRE DU CARCASSONNE

M. Jourdanne, maire de Carcassonne, qui pendant huit jours a fait parler de lui à la Chambre et au Sénat, a terminé la peine d'un mois de prison à laquelle il avait été condamné pour fraudes électorales.

Il a quitté la prison à deux heures. Un fiacre l'attendait à la porte et l'a ramené à sa maison de campagne, située aux environs.

Une foule nombreuse stationnait devant la maison d'arrêt. Il n'y a eu aucune manifestation.

Quant à M. de Crozals, le substitut coupable d'avoir fait son devoir, en faisant exécuter le jugement rendu contre M. Jourdanne, il est toujours en disgrâce. Le gouvernement lui fait payer cher son « imprudence » d'avoir cru que le maire républicain de Carcassonne ne pouvait pas se mettre au-dessus des lois.

***

UN CANARD NORMAND

Dans sa lettre aux maires de France, Monsieur le Comte de Paris a dit : « Tous » les moyens sont bons aux républicains » pour s'assurer la majorité dans les con» seils municipaux. » La jurisprudence administrative vient de s'enrichir d'un arrêté nouveau, qui bien certainement n'avait pu entrer dans la pensée de Monsieur le Comte de Paris.

Dans la commune de Rosay (Eure), il avait manqué une voix à un candidat, M. Paul Decharencey, pour être élu conseiller municipal ; mais en revanche on avait trouvé dans l'urne un bulletin au nom de : *Canard*. — « Canard, c'est moi, disait M. Decharencey ; je suis donc élu. » Et le chœur républicain répondait : « Canard, c'est lui : il est élu. »

Le bureau électoral ne voulut pas laisser passer ce canard et le renvoya barboter dans la basse-cour. Mais Decharencey, dit Canard, ne se considéra pas comme battu. Il voulut soumettre la question à la haute autorité en la matière, au conseil de préfecture de l'Eure. Celui-ci prouva qu'il méritait cette confiance en déclarant M. Decharencey valablement élu sous le nom de Canard.

« Considérant, dit l'arrêté, qu'il résulte des attestations produites, au cours de l'instruction et figurant au dossier, que le sieur Paul Decharencey est universellement connu tant dans la commune de Rosay que dans les communes voisines sous le nom de *Canard*, qu'aucune autre personne *éligible aux fonctions de conseiller municipal* ne porte ce sobriquet dans la commune de Rosay ; que, par conséquent, c'est à tort que le bulletin contesté ne lui a pas été attribué... »

Nous demandons que les trois fonctionnaires qui siègent au conseil de préfecture de l'Eure soient immédiatement décorés... s'ils ne le sont déjà.

ÉTRANGER

L'EMPEREUR GUILLAUME II A STRASBOURG

On écrit de Strasbourg (*viâ* Avricourt) :

« Dans l'entourage du stathalter on annonce déjà, quoique à titre confidentiel, que cette année les fêtes anniversaires de la bataille de Sedan seront célébrées avec un éclat extraordinaire.

» L'empereur Guillaume a fait annoncer son arrivée pour cette époque.

» Le souverain allemand ferait un assez long séjour en Alsace-Lorraine ; il y recevrait les rois et les princes confédérés de l'Allemagne, en même temps que les souverains alliés et les représentants des puissances.

» *Le roi d'Italie, le roi de Hollande, le roi des Belges avaient été personnellement et officieusement pressentis à ce sujet.*

» En outre, tous les représentants des puissances accréditées à Berlin seraient officiellement invités à ces fêtes, qui auraient pour but, en même temps que de poursuivre l'œuvre de germanisation en Alsace-Lorraine, de donner une sorte d'investiture européenne à un nouvel empereur d'Occident. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 22 juillet 1888.

La semaine qui vient de s'écouler n'a offert qu'un médiocre intérêt. La liquidation de quinzaine a même été impuissante à donner un peu d'activité au marché. Cependant la rente 3 0/0 est relativement plus animée : elle termine à 83.57 et le 4 1/2 0/0 à 106.82.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,331, celle non estampillée à 1,400. Les diverses obligations foncières et communales n'ont eu que de faibles variations. Ces valeurs sont admirablement classées. Elles ont pris rang dans tous les portefeuilles sagement composés parce qu'elles constituent la véritable valeur de placement. L'attrait des lots se combine ici avec un intérêt fixe qui est très rémunérateur, car il diffère peu de celui de nos rentes et des obligations de nos grandes compagnies.

La Société Générale et le Crédit Industriel et Commercial mettent en souscription publique le 26 juillet 49,603 obligations de 500 fr. 6 0/0 du gouvernement de Mendoza, République Argentine. L'agriculture, l'industrie et le commerce se développent, depuis un quart de siècle, avec rapidité dans toute l'étendue de la République Argentine. Une population laborieuse et entreprenante, accrue constamment par l'immigration, s'applique à mettre en valeur toutes les richesses naturelles de ce territoire. En même temps, on creuse des ports, on trace des routes, on construit des chemins de fer, une ligne traversant les Andes mettra Buenos-Ayres en communication directe avec Valparaiso.

Le prix de souscription est fixé à 470 fr. payables : en souscrivant 50 fr. ; à la répartition, du 2 au 7 août 1888, 100 fr. ; du 5 au 10 septembre 1888, 150 fr. ; du 20 au 28 octobre 1888, 170 fr. On s'étonnera, peut-être, de voir un gouvernement provincial souscrire des actions d'une Banque ; mais il faut dire qu'il s'agit d'une institution d'Etat ; la Banque provinciale de Mendoza sera, comme celles des provinces de Crodoba, de Santa-Fé, d'Entre-Rios, de Bueynos-Ayres, une banque d'émission jouissant des privilèges et des garanties accordés par la loi du 3 novembre 1887. En effet, la Banque de Mendoza doit, pour user de son privilège d'émission, acheter ds l'Etat, au cours de 85, de la rente intérieure 4 1/2 0/0 or. Cette rente sera déposée au trésor central qui fournira, en échange, à la Banque de Mendoza, les billets qu'elle est autorisée à émettre.

Les obligations des Immeubles de France sont à 387. Le prochain tirage des obligations à rembourser à 1,000 francs aura lieu le 10 septembre. Ces tirages ne peuvent manquer de déterminer un mouvement ascendant de la valeur, jusqu'à ce qu'elle atteigne le cours du titre similaire de la Banque hypothécaire qui est à 498 fr. 75.

La Banque d'Escompte s'échange à 466. Cette société poursuit en Portugal des projets qui doivent, paraît-il, lui assurer des bénéfices importants.

Les Dépôts et Comptes courants s'inscrivent à 600.

La Société des Ardoisières de la Forêt à Combrée (Maine-et-Loire), dont nous avons dernièrement annoncé l'assemblée générale, doit sa croissante prospérité à ses nouveaux procédés de fabrication et aussi à la qualité supérieure de ses ardoises très recherchées partout. C'est ainsi que, en 1885, la vente s'est élevée à 42,955 fr. ; en 1886, à 223,200 fr. ; en 1887, à 321,600 fr.

Chaque mille d'ardoises vendu laisse un bénéfice net de 8 fr. 80 au minimum.

L'action de Panama finit à 275. Les fonds nécessaires au paiement des lots et au remboursement des obligations souscrites ou placées, vont être déposés au Crédit Foncier.

Les Métaux sont en nouvelle hausse à 761.25.

La Foncière-Vie a un très bon courant d'affaires. Les capitaux de placement se portent volontiers sur ce titre dont les avantages sont très appréciés de l'épargne.

Les Chemins de fer Economiques restent fermes à 359.75.

La Compagnie Transatlantique clôture à 526.25.

Nos chemins de fer sont à leurs meilleurs cours.

NOUVELLES MILITAIRES

LES GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE

On vient de fixer ainsi qu'il suit, au ministère de la guerre, les grandes manœuvres d'automne :

Le 3e corps (5e et 6e divisions) (Rouen) général du Guiny, et le 16e corps (31e et 32e division) (Montpellier), général Berge, exécuteront des manœuvres de corps d'armée.

Les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 13e et 18e corps exécuteront des manœuvres de division ; les 9e, 10e, 11e, 14e, 15e et 17e corps, des manœuvres de brigade.

A la suite de ces manœuvres, quatre régiments d'infanterie quitteront la garnison de Paris, où ils séjournent depuis trois ans.

Ce sont les 39e et 74e (9e brigade), 36e et 129e (10e brigade), qui forment la 5e division, commandée par le général Pesme.

Ils seront remplacés à Paris par le 6e division (général Cramezel de Kerhué) qui comprend les régiments suivants : 24e et 28e de ligne (11e brigade), venus de Rouen, 5e et 119e (12e brigade), venus de Caen et du Havre.

Un grave accident est arrivé vendredi au camp de Châlons, dans un rallye-paper donné par les officiers des 27e et 28e dragons.

La monture de M. le lieutenant Foache, s'étant abattue en sautant les obstacles, s'est renversée sur cet officier qui a été grièvement blessé ; les médecins ont constaté des lésions internes.

Cet accident a mis fin à la fête.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Nous ne pouvons pas sortir de la pluie.

Hier, le temps semblait devoir revenir à son état normal pour la saison : le soleil brillait et il faisait très chaud ; mais le soir, vers 5 heures 1/2, le ciel s'est chargé de gros nuages et une averse abondante a tombé, mettant en déroute tous les promeneurs et les travailleurs dans les prés.

Ce n'était, suivant le langage populaire, qu'une *queue* d'orage. A 6 heures, les nuages ont été dissipés, mais tout l'horizon était noir et des éclairs continuels sillonnaient la nue.

Ce matin, le temps était redevenu pluvieux, et, vers midi, la pluie a tombé abondamment pendant plus d'une demi-heure.

La distribution des prix au collège de Saumur aura lieu vendredi prochain 27 juillet, à 2 heures.

Les vacances des Cours et Tribunaux commenceront le 15 août pour finir le 15 octobre. Cette année, les audiences de vacations de la Cour d'appel d'Angers auront lieu tous les jeudis, à partir du jeudi 16 août.

LA LOI SUR LES PATENTES.

En vertu de la loi du 2 avril 1888, la police a demandé, samedi, les patentes aux marchands forains qui viennent tous les samedis à Angers.

Sur 100 personnes à qui on les a demandées, cinq seulement en avaient. On a prévenu les contrevenants que si samedi prochain ils n'étaient pas en règle, on dresserait procès-verbal et on leur ferait évacuer le marché.

AVIS AUX BOULANGERS

Une saisie a été opérée hier chez presque tous les boulangers d'Angers, et de nombreux procès-verbaux pour manquement de poids ont été dressés.

Nous rappelons aux boulangers que tout le pain, même le *pain de luxe*, doit avoir le poids. La Cour de cassation a rendu un arrêt conforme en ce sens et très explicite. Le pain de luxe, quand même la personne qui en achète y consentirait, ne doit pas, plus que l'autre, avoir une différence sur le poids.

Voilà les boulangers prévenus ; à eux de se conformer à la loi.

Un observatoire astronomique à Saumur

Le progrès scientifique, mot qui résume toutes les doctrines, toutes les croyances, toutes les vérités, flambeau divin éclairant l'humanité intellectuelle d'une lueur radieuse, étoile splendide et pure vers laquelle s'envolent nos âmes altérées d'inconnu, le progrès scientifique doit être le but de chacun de nous ! *Vitam impendere vero*, « consacrer sa vie à la recherche de la vérité »,

---

aux Ponts-de-Cé et dans la vallée, jusqu'à Andard, jusqu'à Corné.

La terre trembla sous les pieds de la foule, muette, éperdue par la grandeur du spectacle.

La colonne d'eau, tombant au fond du gouffre, avait quatre-vingts mètres de hauteur et la brèche, ouverte en un clin d'œil avait une largeur de plus de trente mètres.

Qu'on se figure, si on peut, une pareille cascade avec toute son horreur.

Les pierres, les ardoises, les matériaux, les chariots, des blocs entiers de schiste étaient précipités avec le flot : tout tombait à la fois et tout rebondissait au fond du gouffre qui, à vue d'œil, s'emplissait.

On calcula, mathématiquement, que dans ce gouffre de 200 pieds, il était entré 1,500,000 mètres cubes d'eau !

Et pour faire entrer ces quinze cents mille mètres cubes, il ne fallut que quelques minutes.

Puis, on entendit un formidable *glou !*

C'était plein.

Et l'écume alors lancée par les flots, s'élança de toutes parts, en gerbes immenses, dorées par le crépuscule et retomba en pluie serrée.

Mais ce n'était pas fini.

Au milieu du silence affreux qui avait suivi la catastrophe, des sifflements étranges se font entendre.

On dirait un immense sifflet, dans les flancs de la terre.

La foule recule, épouvantée. Ce mystère l'inquiète. Elle a peur de voir tout le terrain ardoisier s'effondrer.

Tout à coup on eut l'explication du mystérieux sifflement.

Les Grands-Carreaux avaient une ardoisière souterraine dont l'entrée était au fond même de la carrière à ciel ouvert, et qui s'enfonçait, par conséquent, bien au-dessous, dans les entrailles du sol.

Cette entrée avait été hermétiquement bouchée la veille, mais quelle fermeture aurait pu résister au poids d'une telle colonne d'eau ?

Elle se brisa et l'eau se précipita dans les voûtes souterraines, dans les galeries, dans les puisards, comprimant l'air et faisant entendre ces mugissements qui avaient tant effrayé la foule.

Puis, quand tout fut plein, il y eut comme un tremblement du sol, une nouvelle gerbe d'écume et une poussée d'air par l'orifice extérieur du puisard.

Alors, on comprit tout et on se rapprocha.

Les Grands-Carreaux étaient perdus, et l'eau montait toujours. La carrière des Petits-Carreaux était voisine. Le flot courut bientôt de ce côté, et ne rencontrant pas d'obstacle, se jeta dans l'abîme.

Nouvelle cascade gigantesque, nouvelle détonation formidable et nouvelle gerbe d'écume jetée dans les airs par les flots qui s'entrechoquaient.

De tous côtés, les buttes s'écroulent, les pierres roulent dans des trous inconnus, dans des souterrains qui se creusent soudainement, dans d'anciennes galeries, d'anciennes carrières formées par les hommes et recouvertes par les eaux.

L'Empereur s'éloigne alors au milieu des perrayeurs. Il n'y a plus rien à faire, plus rien à sauver. La nuit est venue et les flots ont tout couvert.

Heureusement, l'inondation était parvenue à son terme et les hauteurs de Saint-Léonard et d'Angers lui barrèrent la route et la rejetèrent sur les Ponts-de-Cé.

Mais, pendant que le fléau s'abattait sur les ardoisières, qu'étaient devenus nos amis du *Sagittaire ?*

Hélas ! leur sort s'était accompli en moins de temps qu'il ne nous en faudra pour le raconter.

(*A suivre.*)

Le lieutenant H. a un brosseur d'une fainéantise extraordinaire.

— C'est désolant ! Je ne puis rien en faire.

— Dame ! c'est peut-être une ordonnance de non-lieu !

n'est-ce pas une œuvre sublime que bien peu de gens ne peuvent ou plutôt ne veulent entreprendre ?

Combien d'hommes y a-t-il qui savent seulement ce qu'est la terre, et combien, à plus forte raison, y en a-t-il qui connaissent approximativement le moindre petit coin du ciel ? Le célèbre Laplace a pourtant dit : « Par la dignité de son objet et par la perfection de ses théories, l'astronomie est le plus beau monument de l'esprit humain... Les portes de cet édifice gigantesque s'entr'ouvrent devant le chercheur et le laissent pénétrer dans le sanctuaire d'Uranie où rayonne dans sa merveilleuse beauté la synthèse de toutes les sciences. Ceux-là sont des indifférents qui ne franchissent pas le seuil de l'enceinte sacrée et ceux-ci sont des ignorants qui se détournent sans regarder le temple ! »

Cependant, avant de jeter le blâme à qui que ce soit, nous avouerons que certaines lacunes existent dans l'enseignement des sciences en général et de celle qui nous occupe en particulier ; sans avoir la prétention, fort honorable du reste, de vouloir les combler, il nous a semblé d'un bon exemple de tâcher d'y remédier dans la mesure de notre modeste pouvoir. Nous nous sommes dit que la création dans notre ville natale d'un observatoire populaire et d'une société pour la propagation de la science serait sans doute bien vue de tous les Saumurois et encouragée par la majorité des gens instruits. C'est pourquoi, de concert avec M. Rigolage, le principal du collège communal, qui s'est acquis une réputation aussi universelle que méritée par l'adjonction à son établissement d'une section industrielle et agricole, nous avons résolu de mettre à exécution ce projet, ambitieux peut-être, difficile à réaliser, c'est probable, patriotique avant tout.

Nous nous permettons de publier à ce sujet une des lettres que M. Camille Flammarion, l'astronome-poète bien connu, nous a fait l'honneur de nous écrire ; nous espérons que sa lecture encouragera nos compatriotes à prouver au monde entier que l'Anjou n'est pas peuplé par les *Andegavi molles* dont parlait César, mais bien par des hommes actifs, intelligents et dévoués à la grande cause du progrès. E. G.

MONSIEUR EUGÈNE GAULTIER, A SAUMUR.

Observatoire de Juvisy

19 juillet 1888

« Monsieur,

» L'idée que vous voulez bien me communiquer, et qui est partagée par M. le Principal du collége de Saumur, est certainement excellente ; mais sa réalisation ne se ferait pas sans difficultés.

» Pour qu'une Société scientifique réussisse, il faut qu'elle possède dès sa fondation toutes les conditions nécessaires à sa constitution et à son développement ; il faut, en un mot, qu'elle naisse viable. Toutes les Sociétés scientifiques Flammarion que l'on a fondées depuis une dizaine d'années en Amérique d'abord, puis en Espagne, puis en France et en Belgique, ont réussi, mais non sans peine, et parfois au milieu de luttes contre des obstacles tout à fait imprévus. Avez-vous à Saumur les éléments suffisants pour un noyau solide ? Il suffit de quelques hommes *dévoués*, mais encore faut-il qu'ils ne restent pas isolés.

» Le château de Saumur, que je n'ai vu que rapidement lors de l'embâcle de la Loire, me paraît admirablement situé pour un observatoire. Il semble que le projet de M. Rigolage soit de nature à enthousiasmer tous les Saumurois. Vous pourriez même devenir un chef-lieu scientifique pour tout le centre de la France. Mais que d'indifférence, en général, pour toutes les questions intellectuelles, dans notre singulière humanité !

» Réfléchissez longuement avant de vous lancer. Sondez le terrain. Voyez si le fruit est mûr. Si vous pensez que l'expérience de MM. Vimont, fondateur de la société d'Argentan, et Brugnière, fondateur de celle de Marseille, puisse vous être de quelque utilité, vous pouvez leur écrire de ma part, et ils seront enchantés de vous adresser leurs statuts et de se mettre en relation avec vous.

» Pour moi, je vis malheureusement plus dans le ciel que sur la terre ; mais je n'ai pas besoin de vous assurer de toutes mes sympathies et de tout mon dévouement.

» Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» CAMILLE FLAMMARION. »

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours de tir réduit, clos le 15 juillet,

1er prix, M. Langlois ; 2e, M. Perreau ; 3e, M. Boisnier ; 4e, M. Lamy ; 5e, M. Puichaud ; 6e, M. Bonneau ; 7e, M. Menier (L.) ; 8e, M. Bouchereau ; 9e, M. Bonnet ; 10e, M. Doussain ; 11e, M. Maurette.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Publications de mariage.

Paul Chenu, cavalier à la 5e compagnie de remonte, et Clémence-Angèle Alard, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Lami, sans profession, de Saumur, et Joséphine-Louise Clémot, sans profession, d'Angers.

Louis-Marie Martin, employé de chemin de fer, de Saumur, et Elisabeth-Aimée Després, institutrice, de Chacé.

Albert-Clément Faré, boulanger, de Saumur, et Juliette-Marie-Estelle Jardin, sans profession, de Loudun.

Victor-Jean Biémont, serrurier, de Villebernier, et Polonie Proudhom, mécanicienne, de Saumur.

Arthur-Alfred Martinet, charpentier, et Marie Chevré, couturière, tous deux de Saumur.

Henri Granjean, domestique, et Célestine Suard, domestique (veuve), tous deux de Saumur.

AVIS. — Il nous revient que plusieurs individus, dont quelques-uns portent le costume religieux, se présentent dans les communautés, chez les prêtres et les pieux laïques au nom des Prémontrés de Saint-Michel-de-Frigolet.

Nous informons nos lecteurs que non-seulement ces personnes n'appartiennent pas à cette congrégation, mais encore qu'elles n'ont aucun mandat pour recevoir des dons ou des honoraires de messe, et nous les engageons, dans le cas où ils recevraient la visite de ces individus, de signaler leurs agissements à qui de droit.

LES BONS NUMÉROS RÉTABLIS

Nous ne connaissons pas le sort que réserve la Chambre à la loi militaire que le Sénat vient d'adopter en deuxième lecture, mais elle contient une disposition qu'il est bon de porter à la connaissance de nos futurs conscrits.

Sur la proposition de M. Thézenas, le ministre de la guerre pourra renvoyer par anticipation, dans leurs foyers, le nombre de soldats qui excéderait l'effectif déterminé par la loi de finances. Les soldats ainsi à renvoyer seront choisis parmi ceux qui, ayant accompli une année de service, auront, au tirage, obtenu les plus hauts numéros de leurs cantons.

Les hommes à renvoyer seront pris indistinctement dans tous les corps, dans tous les services, dans l'artillerie, dans la cavalerie elle-même, aussi bien que dans l'infanterie, là, en un mot, où ils auront été incorporés l'année d'avant en raison non de leur numéro de tirage au sort, mais de leurs aptitudes physiques.

C'est un retour indirect aux deux portions du contingent, avec cette seule différence que la deuxième portion sera réduite plus ou moins, suivant le chiffre du budget voté.

TRAITEMENT ÉVENTUEL DES INSTITUTEURS

M. le ministre de l'instruction publique a pris l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Le taux de rétribution devant servir à déterminer le montant éventuel des instituteurs et institutrices est fixé, pour la présente année, par élève et par mois de présence dûment constatés, de la manière suivante :

1° Pour les écoles maternelles et les classes enfantines, à 50 centimes ;

2° Pour les écoles primaires élémentaires de garçons et de filles, à 1 fr. dans les communes dont la population est inférieure à 5,000 habitants ; à 1 fr. 25 dans les communes de 5,000 à 50,000 habitants ; à 1 fr. 50 dans les communes d'une population supérieure à 50,000 habitants.

Art. 2. — Le produit de l'éventuel sera réparti entre les membres du personnel enseignant dans les conditions déterminées par l'arrêté du 21 juillet 1884, dont les dispositions sont maintenues.

COURSES DE LA FLÈCHE

On nous prie d'annoncer que les courses de La Flèche auront lieu *Dimanche 29 juillet*.

En partant de Saumur à 1 h. 18 ; de Vivy à 1 h. 37 ; de Longué à 1 h. 58 ; de Jumelles-Brion à 2 h. 20 ; de Baugé à 2 h. 46 ; de Clefs à 3 h. 14, on arrive à *La Flèche* à 3 h. 32.

Quelques minutes après, on peut être sur l'*Hippodrome de la Bruère*, situé près de la Gare, et assister aux courses qui, en raison des nombreux engagements, promettent d'être très brillantes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Courses de La Flèche, 29 juillet 1888.

A l'occasion des courses de La Flèche, la Compagnie mettra en marche, le 29 juillet prochain, un train spécial entre La Flèche et Aubigné.

Ce train, qui comprendra des voitures de toutes classes, s'arrêtera à toutes les stations comprises entre La Flèche et Aubigné. Il partira de La Flèche à 8 h. 30 du soir et arrivera à Aubigné à 9 h. 30 du soir.

L'EX-REINE ISABELLE EN TOURAINE

L'ex-reine Isabelle d'Espagne fait, en ce moment, une excursion en Touraine. Après avoir visité Blois et Chambord, elle s'est rendue hier à Chaumont et de là à Tours.

Sa visite est annoncée à Chenonceaux et à Amboise.

UN CANON QUI ÉCLATE

Le 14 juillet, à 3 heures du matin, un habitant du bourg d'Usseau (Deux-Sèvres), voulant être le premier à fêter bruyamment Marianne, chargeait, trop fortement sans doute, un « canon » fait avec une vieille boîte à essieu de charrette.

Heureux et fier de son idée, notre artilleur met le feu à sa pièce, le coup part, formidable, et... la pièce éclate !!! Les morceaux en sont projetés de tous côtés ; l'un d'eux traverse la place, défonce un panneau de la porte de l'église et va tomber près de l'autel ; un autre crève un volet de maison, casse plusieurs carreaux dont les débris vont s'éparpiller sur un lit où un homme dormait profondément et dont on se figure le réveil !

Enfin d'autres morceaux du « canon républicain » vont érafler nombre d'arbres de la place publique.

L'artilleur en est quitte pour la peur... et la casse à payer.

On frémit quand on pense à la catastrophe qui serait arrivée si ce fameux coup de canon avait été tiré une heure ou deux plus tard.

LA FLÈCHE. — On nous écrit de cette ville, en date du 20 juillet :

« Le nommé Règue, âgé de 16 ans, apprenti maréchal, a été trouvé aujourd'hui noyé à l'endroit même où sa patronne s'est noyée, il y a deux mois.

» Le malheureux, avant de se jeter à l'eau, avait retiré presque tous ses vêtements et n'avait gardé que sa chemise et son pantalon.

» On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir. »

CONSEILS ET RECETTES.

LIQUEUR DE BROU DE NOIX

Le moment de faire cette liqueur hygiénique approche, le fruit du noyer est à l'état de cerneaux et c'est à ce moment que le brou de la noix contient en plus grande quantité les sucs que l'on recherche dans cette liqueur.

Choisissez les cerneaux les plus beaux et les plus sains, coupez-les en quatre, enlevez l'intérieur, jetez l'enveloppe et mettez les cerneaux dans une cruche ou un pot de grès. Après quoi, on y verse de l'eau-de-vie : on ajoute un peu de cannelle, de girofle, de macis, de zestes de citron. Boucher et exposer la cruche au soleil pendant deux mois, passer la liqueur sur un tamis, sucrer à raison de 200 gr. par litre, laisser reposer une semaine — filtrer et mettre en bouteilles.

Le résidu peut être pressé, ou non pressé si on veut le faire servir à une seconde infusion.

Pour une centaine de cerneaux, il faut 3 litres d'eau-de-vie, 8 grammes de cannelle, autant de girofle et de macis et les zestes de deux citrons.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 23 juillet, 11 h. 27 matin.

Par suite d'un violent orage, les communications télégraphiques ont été interrompues hier, et l'on n'a pu connaître exactement à Paris le résultat complet des élections législatives d'hier.

Voici ce qui est parvenu ce matin au ministère.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Rhône. — Inscrits, 182,867 ; votants, 37,755 ; M. Chepié, républicain, 33,038 voix, *élu*. (Il n'avait pas de concurrent.)

Divers, 2,750 voix.

Ardèche (moins 21 communes). — M. Beaussier, républicain modéré, 41,561 voix, *élu* ; Boulanger, 24,793.

Dordogne (moins 25 communes qui ne paraissent pas devoir modifier l'élection). — MM. Taillefer, conservateur, 47,650 voix, *élu* ; Clerjounie, républicain, 41,524 ; Boulanger, 4,645.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog. 0 fr., 40

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOUVERNEMENT DE MENDOZA

EMPRUNT 6 % de 24,801,500 fr. (Loi du 9 juin 1888)

49,603 obligations de 500 fr. ou £ 20

Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plus tôt

Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet

Revenu annuel : **30** fr. ou £ 1 : 4, payables semestr. (Janvier-Juillet) à Paris, Bruxelles, Londres

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE TOUS IMPÔTS ARGENTINS CRÉÉS OU A CRÉER

Le produit de l'Emprunt est destiné, pour 13 millions environ, au paiement d'actions de la *Banque de Mendoza* et, pour le solde, à des travaux d'utilité publique.

Le service de l'Emprunt est garanti spécialement et par privilège : par les actions de la Banque de Mendoza, que va souscrire le Gouvernement ; par une hypothèque sur 5,400,000 hectares de terres domaniales ; par les revenus généraux du Gouvernement.

Les actions de la Banque de Mendoza seront déposées à la *Banque Nationale de la République Argentine*, qui en remettra les dividendes à la Société Générale, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au service de l'Emprunt.

Prix d'émission : **470** fr. (jouissance 1er juillet 1888) ramené, si on se libère à la répartition, à **467** fr. **50**

ON PAIE
- En souscrivant . . . . . 50 »
- A la répartition du 2 au 7 août. . . . . 100 »
- Du 5 au 10 septembre. . . . . 150 »
- Du 20 au 25 octobre. . . . . 170 »

Le placement ressort à 6.38 %, sans compter la prime de remb.

On souscrit : **Jeudi 26 juillet 1888**

Et dès à présent par correspondance : à Paris SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, et dans ses bur. de quartier. CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL, 72, r. de la Victoire id. et à **Bruxelles**, à la BANQUE DE BRUXELLES.

Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles.

HERNIES

Chute, déviation, engorgement de la matrice.

Que font les médecins pour conjurer ces terribles affections qui tuent souvent leurs victimes après les avoir torturées toute leur vie ? — Que pourraient-ils faire ? — Et d'abord la hernie est-elle curable ? — Quels sont les moyens à employer pour arriver à la guérir et à permettre au malade de quitter le bandage après quelques mois ? — Telles sont les questions que le Docteur Choffé a résolues dans ses CAUSERIES MÉDICALES dont la 25e édition vient de paraître. Je recommande à mes lectrices le chapitre important qui traite de l'hygiène de la femme et des soins que réclame sa santé aux différents âges.

Cet excellent ouvrage forme un volume de 350 pages que le Docteur met gracieusement à la disposition des personnes intéressées. — Et pour le recevoir *franco* sous *enveloppe*, il leur suffira d'envoyer 60 centimes en timbres-poste au *Docteur Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris.*

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire),

et de Me LEFOULLON, avoué à Paris, rue de Chabanais, n° 4.

VENTE

SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

Au plus offrant
et dernier enchérisseur,

En la mairie de Villebernier
(Maine-et-Loire),

Et par le ministère de Me LE BARON, notaire à Saumur,

En neuf lots avec faculté de réunion

DE DIVERSES

PIÈCES DE PRÉ

SISES

Sur les communes de Saumur et de Villebernier

L'adjudication aura lieu le Dimanche 12 août 1888, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine du 3 juillet 1888, enregistré ;

Et aux requête, poursuite et diligence de :

1° Madame Marie Locquet, épouse de M. Henri Mercier, sous-préfet de Béthune (Pas-de-Calais), y demeurant tous deux ;

2° M. Henri Mercier, sus-nommé, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

3° M. Henri-Théodore Locquet, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique, demeurant à Paris, rue Galvani, n° 13 ;

Agissant en qualité d'héritiers bénéficiaires de la succession de M. Charles-Henri Locquet, leur père, en son vivant rentier, demeurant à Paris, rue Descombes, n° 16, où il est décédé le 20 septembre 1887 ;

Ayant pour avoué Me Louis-Victor-Anatole LEFOULLON, demeurant à Paris, rue Chabanais, n° 4 ;

Il sera procédé, le dimanche 12 août 1888, à midi, en la mairie de Villebernier et par le ministère de Me LE BARON, notaire à Saumur, à la vente sous bénéfice d'inventaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété dont la désignation suit :

Désignation des biens à vendre

Pièces de pré sises sur les communes de Saumur et de Villebernier

1er LOT.

88 ares 26 centiares de pré, Ile-du-Saule, compris sous le n° 1091 de la section A du cadastre de la commune de Saumur, tenant au nord à MM. Delaunay et Courtet, au levant au deuxième lot, au midi à M. Cahouet et au couchant à M. Jamin.

2e LOT.

96 ares 90 centiares de pré et quetier, Ile-du-Saule, Boire-du-Chapeau et les Rivières, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour une contenance de 16 ares 80 centiares, et pour une contenance de 40 ares 10 centiares, section A de la commune de Villebernier, tenant au nord la Levée de la route nationale de Briare à Angers, au levant le 3e lot, au midi M. Cahouet et au couchant le premier lot et M. Courtet.

3e LOT.

50 ares 48 centiares de pré et quetier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour une contenance de 30 ares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 20 ares 48 centiares, tenant au nord le quatrième lot, au levant le cinquième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le deuxième lot.

4e LOT.

31 ares 9 centiares de pré et quetier, Boire-du-Chapeau et les Rivières, compris sous les n°s 1442 et 1649 de la section A de la commune de Villebernier, tenant au nord la Levée ou la route nationale de Briare à Angers et les héritiers Bonhomme, au levant à M. Moreau, au midi les troisième et cinquième lots et au couchant le deuxième lot.

5e LOT.

51 ares de pré et quetier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 28 ares, et sous le n° 1649, section A de la commune de Villebernier, pour 23 ares, tenant au nord le quatrième lot, au levant le sixième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le troisième lot.

6e LOT.

70 ares 15 centiares de pré et quetier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 35 ares 15 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 35 ares, tenant au nord M. Moreau, au levant le septième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le cinquième lot.

7e LOT.

61 ares 23 centiares de pré et quetier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 31 ares 23 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 30 ares, tenant au nord à M. Moreau, au levant au huitième lot, au midi à M. Cahouet, au couchant au sixième lot.

8e LOT.

64 ares 90 centiares de pré et quetier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 34 ares 90 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 30 ares, tenant au nord à M. Moreau, au levant au neuvième lot, au midi à M. Cahouet, au couchant au septième lot.

9e LOT.

Ile du Saule, Ilot de la Digue et Boire-du-Chapeau, compris sous les n°s 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 1 hectare 31 ares 21 centiares, 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 6 ares 88 centiares, et 1680 mêmes section et commune, pour 44 ares 63 centiares, tenant au levant et au nord M. Moreau, au midi la Loire et M. Cahouet, et au couchant M. Cahouet et le huitième lot.

Ainsi d'ailleurs que le tout s'étend, se poursuit et comporte sans aucune autre garantie.

MISES A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, le 3 juillet 1888, enregistré :

Pour le premier lot, à la somme de deux mille sept cent cinquante francs, ci	2.750
Pour le deuxième lot, à la somme de deux mille huit cent dix francs, ci	2.810
Pour le troisième lot, à la somme de treize cent soixante francs, ci	1.360
Pour le quatrième lot, à la somme de huit cents francs, ci	800
Pour le cinquième lot, à la somme de douze cent vingt francs, ci	1.220
Pour le sixième lot, à la somme de quinze cent quarante francs, ci	1.540
Pour le septième lot, à la somme de douze cent vingt francs, ci	1.220
Pour le huitième lot, à la somme de onze cents francs, ci	1.100
Pour le neuvième lot, à la somme de trois mille deux cents francs, ci	3.200
Total des mises à prix : seize mille francs, ci	16.000

Fait et rédigé à Paris, par l'avoué poursuivant soussigné, le 16 juillet 1888.

Signé : LEFOULLON.

Enregistré à Paris, le 16 juillet 1888, f° 84, c° 7. Reçu 1 fr. 88 c., décimes compris. Signé : MAITRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2° A Me LEFOULLON, avoué poursuivant la vente, demeurant à Paris, rue de Chabanais, 4 ;

3° Et sur les lieux, pour visiter.

Etudes de Me ANDRÉ **POPIN**, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, successeur de Me BEAUREPAIRE, et de Me LE BARON et de Me BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Le vendredi 27 juillet 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72,

D'UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79,

à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Ecuries, Remises, Jardin et Dépendances.

Mise à prix : **15,000 fr.**

S'adresser, pour les renseignements à :

1° Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8 ;

2° Me LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

3° Me BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT

Au 1er étage,

Situé place Saint-Michel, n° 1, et quai de Limoges, n° 38.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de *Chapellerie* et *Coiffures* en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés.

Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* LÉPICIER, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

UN JEUNE HOMME de 15 ans demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures ouvrages de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une *Véritable Bibliothèque*, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, **64, rue Amelot,** PARIS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
— pour six mois... 3 fr. 50
— pour trois mois. 2 fr. 50
Étranger (Union postale) . . . . . 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

CANAL DE PANAMA

Obligations à Lots

TIRAGE DU 16 AOUT

1	lot de		500.000 Fr.
1	—		100.000 —
2	lots de	10.000	20.000 —
2	—	5.000	10.000 —
5	—	2.000	10.000 —
50	—	1.000	50.000 —

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. . . . . 7 fr.
Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, *rue d'Orléans*

SAUMUR

Occasion : Bicycle 150 fr.

Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Burettes; Sacoches, Clefs spéciales Peugeot frères.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un flacon pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le **CACAO VAN HOUTEN** sera pris **toujours.**

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et FILS 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur 155 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.